



Tahiti vote un complément à la loi de lutte contre le tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 25 janvier 2010

Selon Tahiti presse un complément à la loi de lutte contre le tabac vient d'être voté par les élus à l'unanimité lundi 25, en session extraordinaire.

Ce texte avait été jugé nécessaire afin de permettre que la loi initiale, votée en février 2009, puisse enfin être applicable. En effet, certains points du texte rendaient son application difficile, voire dans certains cas, quasi impossible. Une nouvelle campagne de sensibilisation et d'information devrait suivre.

La loi de lutte contre le tabac a été votée en février 2009, mais n'a jamais été appliquée depuis, suite à des difficultés dans sa réglementation. Ce texte avait pour objectif de protéger les non-fumeurs, et peut-être aussi d'inciter les fumeurs à arrêter. Des amendements avaient été apportés lors de son examen à l'assemblée, rendant difficile son application. Pour exemple, un amendement avait été déposé afin d'interdire de fumer dans un périmètre de 100 mètres autour d'un établissement scolaire.

Une telle interdiction rendait difficile son contrôle, mais venait empiéter sur les libertés individuelles également, a expliqué Jules Ienfa, ministre de la Santé. En effet, cela revenait à faire de Papeete une ville entièrement non fumeur ! [...]

[Lire l'article complet de l'agence de presse Tahitienne](#)